

FORMATION CONTINUE

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES EN PERFECTIONNEMENT INSTRUMENTAL/VOCAL ET INTERPRÉTATION

Le CAS en perfectionnement instrumental/vocal et interprétation permet à des musiciens professionnels d'acquérir un haut niveau de qualification en approfondissant leurs compétences artistiques auprès d'enseignants de renom dans les Hautes écoles de musique de Lausanne et Genève. L'offre de formation associe aux objectifs de perfectionnement spécifiquement instrumental ou vocal, la réflexion qui s'y relie et les possibilités d'intégration des nouvelles compétences acquises dans la pratique quotidienne de la profession. Son organisation permet de répondre aux besoins individuels de perfectionnement de chaque musicien. Dans ce cadre, les objectifs complémentaires ainsi que le contenu détaillé de la formation sont établis, après accord avec le responsable de la formation.

TITRE DÉCERNÉ

Certificate of Advanced Studies HES-SO en perfectionnement instrumental/vocal et interprétation

PUBLIC CIBLE ET CONDITIONS D'ADMISSION

Les musiciennes/musiciens ayant terminé une formation initiale d'une haute école spécialisée ou possédant une expérience professionnelle substantielle qui souhaitent poursuivre leur développement personnel en se perfectionnant dans un domaine d'interprétation propre à leur activité instrumentale ou vocale.

L'évolution des exigences instrumentales/vocales et stylistiques dans le monde musical contemporain est permanente. Elle entraîne la nécessité pour de nombreux musiciens professionnels d'approfondir leur formation « tout au long de la vie ».

Pour être admis dans la formation, le candidat doit posséder un diplôme ou titre équivalent de niveau Master d'une haute

école de musique ou une expérience substantielle jugée équivalente.

COMPÉTENCES VISÉES

- Perfectionner ses compétences instrumentales/vocales
- Renforcer les compétences spécifiques à un domaine de la pratique professionnelle
- Développer des capacités dans un champ complémentaire de l'interprétation musicale (improvisation, styles, autre domaine musical...)
- Acquérir des compétences techniques sur un deuxième instrument
- Préparer un concours de musicien d'orchestre ou de soliste
- Élargir ses connaissances stylistiques dans un répertoire donné
- Enrichir sa pratique et sa maîtrise de la scène

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Bureau des études de la HEM.

Les candidats déposent un dossier de candidature contenant un curriculum vitae, une lettre de motivation et une copie des diplômes/certificats obtenus.

CALENDRIER :

Durée : la formation complète se déroule sur les 2 semestres d'une année académique.

COÛTS DE LA FORMATION

CHF 6'000.-

PLAN D'ÉTUDE

Le volume des études est de 12 ECTS. La formation comporte 4 modules.

	Organisation	Description	ECTS
M 1	32 cours individuels de 45 minutes	Enseignement instrumental/vocal par un professeur	7
M 2	Musique de chambre : 32 cours semi-collectifs de 60'	Pratique de la musique d'ensemble en petite formation, en inclusion dans les classes de musique de chambre	2
M 3	Un cours collectif ou semi-collectif	Cours choisi en concertation avec le responsable de la formation	2
M 4	Projet de certificat	Présentation et évaluation d'une production artistique et d'une réflexion associée.	1
			12 ECTS